

Bordereau attestant l'exactitude des informations - DRAGUIGNAN - 8302 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 16/03/2026 - 1329 - 2001 B 00161 - 438 709 842 - AMGV

AMGV

LES ESPARRUS

83690 VILLECROZE

COMPTES ANNUELS



Brick

KI EXPERT SAS
165 CHEMIN DES NEGADOUX

83140 SIX FOURS LES PLAGES
04 94 89 00 98

Désignation de l'entreprise : AMGV		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 1 2	
Adresse de l'entreprise LES ESPARRUS		83690 VILLECROZE	
Durée de l'exercice précédent* 1 2			
Numéro SIRET* 4 3 8 7 0 9 8 4 2 0 0 0 1 9		Néant ☐ *	
		Exercice N clos le, 13 0 0 6 2 0 2 5	
		N-1 13 0 0 6 2 0 2 4	
		Brut 1	
		Amortissements, provisions 2	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
Frais d'établissement *		AB	
Frais de développement *		CX	
Concessions, brevets et droits similaires		AF	
Fonds commercial (1)		AH	
Autres immobilisations incorporelles		AJ	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL	
Terrains		AN	
Constructions		AP	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR	
Autres immobilisations corporelles		AT	
Immobilisations en cours		AV	
Avances et acomptes		AX	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS	
Autres participations		CU	
Créances rattachées à des participations		BB	
Autres titres immobilisés		BD	
Prêts		BF	
Autres immobilisations financières*		BH	
TOTAL (II)		BJ	
Matières premières, approvisionnements		BL	
En cours de production de biens		BN	
En cours de production de services		BP	
Produits intermédiaires et finis		BR	
Marchandises		BT	
Avances et acomptes versés sur commandes		BV	
Clients et comptes rattachés (3)*		BX	
Autres créances (3)		BZ	
Capital souscrit et appelé, non versé		CB	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD	
Disponibilités		CF	
Charges constatées d'avance (3)*		CH	
TOTAL (III)		CJ	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW	
Primes de remboursement des obligations (V)		CM	
Ecart de conversion actif* (VI)		CN	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	
Clause de réserve de propriété : *		(3) Part à plus d'un an : CR	
Immobilisations :		Stocks :	
		Créances :	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

Désignation de l'entreprise : AMGVNéant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :7.....7.2.0.....)	DA	7 720	7 720
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	772	772
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	472 273	999 189
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	152 497	173 080
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	633 263	1 180 761
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	536 585	50 786
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	142 054	91 507
	Dettes fiscales et sociales	DY	111 240	106 646
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	148	4 004
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	790 027	252 943
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 423 290	1 433 704
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	{ Ecart de réévaluation libre	1D		
	{ Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1F		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	1G	790 027	252 939
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	1H		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	8
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	8
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	8
Permanence ou changement de méthodes	8
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	9
Etat des amortissements	9
Etat des échéances des créances et des dettes	10
Composition du capital social	10
Evaluation des immobilisations corporelles	10
Evaluation des matières et marchandises	10
Evaluation des créances et des dettes	10
Charges à payer	11
Eléments relevant de plusieurs postes du bilan	11
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Charges et produits financiers concernant les entr. liées	11



Briat

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/07/2024 au 30/06/2025

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait caractéristique de l'exercice n'est apparu.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun évènement significatif postérieur à la clôture n'est connu à la date de l'établissement de ce bilan.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/07/2024 au 30/06/2025

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles			
TOTAL	30 343		
Constructions sur sol d'autrui	189 838		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	94 880		4 837
Installations générales agencements aménagements divers	196 464		26 077
Matériel de transport	49 917		950
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	4 963		
TOTAL	536 061		31 864
TOTAL GENERAL	566 404		31 864

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			30 343	30 343
TOTAL				
Constructions sur sol d'autrui			189 838	189 838
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			99 717	99 717
Installations générales agencements aménagements divers			222 540	222 540
Matériel de transport		5 967	44 900	44 900
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			4 963	4 963
TOTAL		5 967	561 958	561 958
TOTAL GENERAL		5 967	592 301	592 301

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	9 302			9 302
Constructions sur sol d'autrui		28 666	7 395		36 061
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		84 241	5 428		89 669
Installations générales agencements aménagements divers		162 298	9 009		171 308
Matériel de transport		49 917	29	5 046	44 900
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		4 498	355		4 853
TOTAL		329 621	22 217	5 046	346 792
TOTAL GENERAL		338 923	22 217	5 046	356 094
Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Constructions sur sol d'autrui	7 395				
Instal.techniques matériel outillage indus.	5 428				
Instal.générales agenc.aménag.divers	9 009				
Matériel de transport	29				
Matériel de bureau informatique mobilier	355				
TOTAL	22 217				
TOTAL GENERAL	22 217				

ANNEXE

Exercice du 01/07/2024 au 30/06/2025

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	472 932	472 932	
Impôts sur les bénéfices	6 877	6 877	
Taxe sur la valeur ajoutée	6 171	6 171	
Débiteurs divers	1 324	1 324	
TOTAL	487 305	487 305	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	142 054	142 054		
Personnel et comptes rattachés	56 113	56 113		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	36 165	36 165		
Taxe sur la valeur ajoutée	16 751	16 751		
Autres impôts taxes et assimilés	2 211	2 211		
Groupe et associés	536 585	536 585		
Autres dettes	148	148		
TOTAL	790 027	790 027		
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	34 786			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	10.0000	772			772

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/07/2024 au 30/06/2025

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 977
Dettes fiscales et sociales	8 638
Total	17 615

Eléments relevant de plusieurs postes au bilan

(Code du Commerce Art. R 123-181)

Postes du bilan	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances représentées par un effet de commerce
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation	
Autres dettes	501 799	501 799	

SAS ARNOUX INVESTISSEMENT:

Compte courant créditeur: 501.799 €

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total	1 799	
Dont entreprises liées	1 799	

SAS ARNOUX INVESTISSEMENT:

Intérêts financiers: 1799 €

AMGV

**Société par actions simplifiée
au capital de 7 720 euros
Siège social : Les Esparrus, 83690 VILLECROZE
438 709 842 RCS DRAGUIGNAN**

**DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 2 OCTOBRE 2025**

**DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
de l'exercice clos le 30 juin 2025**

L'Associée Unique, sur proposition du Président de la Société, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2025 s'élevant à 152 497,47 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	152 497,47 euros
-------------------------------	-------------------------

Un prélèvement sur les réserves - sur le compte « autres réserves »	230 278,53 euros
--	-------------------------

A titre de dividende global à l'Associée Unique Soit 495,82 euros par action	382 776,00 euros
---	-------------------------

**Après prélèvement le compte « autres réserves »
s'élève ainsi à 241 994,65 euros**

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour et au plus tard le 31 décembre 2025.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 juin 2025 non éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 382 776,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Suivant acte de cession de parts du 1^{er} juillet 2025, la distribution des dividendes est faite au bénéfice de l'associé cédant.

L'Associée Unique déclare être informée que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1^{er} janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement

forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Associée Unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 30 juin 2022 :

100 000,00 euros, soit 129,53 euros par titre
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 100 000,00 euros

Exercice clos le 30 juin 2023 :

300 000,00 euros, soit 388,60 euros par titre
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 300 000,00 euros

Exercice clos le 30 juin 2024 :

700 000,00 euros, soit 906,74 euros par titre
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 700 000,00 euros

Certifié conforme
Le Président



